

Déclaration SNES-FSU au CSE du 18 décembre 2014

Pour commencer nous nous réjouissons que, contrairement à ce qui s'est passé hier au CTM, aucune conférence ministérielle de presse ne soit prévue en cette matinée de CSE, cela nous permettra peut-être d'obtenir des réponses aux questions que poseront les organisations présentes aujourd'hui.

En cette fin de trimestre, période de réunions avec les parents d'élèves, de conseils de classe et avant les premières discussions dans les établissements de préparation de rentrée, de nombreux collègues sont en lutte, sous des formes diverses pour l'Éducation Prioritaire. Le SNES-FSU leur apporte son soutien et il est avec eux dans leur combat. Les réponses de Mme la Ministre ne sont pas satisfaisantes et ne correspondent pas à son affirmation de vouloir lutter contre les inégalités sociales et scolaires à l'œuvre dans notre système éducatif. Alors que les difficultés sociales augmentent, faire le choix d'une refonte de l'éducation prioritaire à périmètre constant est un déni de la réalité que vivent nombre d'établissements qui sont soit condamnés à sortir de l'Éducation Prioritaire soit interdits d'y entrer. Certes on leur promet de les accompagner, mais de les accompagner vers quoi ? vers toujours plus de difficultés, vers toujours moins d'espoir ? et de les accompagner en déshabillant d'autres collègues au risque que ces derniers deviennent rapidement de nouveaux candidats au label REP ?

Cette politique n'est pas raisonnable. Si ses principes et la méthode choisie sont intéressants, le carcan budgétaire conduit à une impasse. Le SNES-FSU renouvelle solennellement sa demande d'entendre les personnels, souvent soutenus par les parents d'élèves et des élus, de revoir le périmètre de la carte de l'Éducation Prioritaire et de traiter d'urgence le cas des lycées qui ne doivent pas être exclus.

L'Education Prioritaire n'est pas une charge pour la Nation mais un investissement et une chance pour les élèves qu'elle scolarise !

Les résultats de la consultation sur le projet de socle du CSP sont maintenant connus. Pour le second degré ils montrent l'attachement des enseignants à leur discipline d'enseignement, au rejet massif de toute forme de livret de compétences ou tout autre usine à gaz du même type. De nombreuses questions demeurent et leurs réponses dépendent encore de la déclinaison du socle commun de connaissance, de compétences et de culture en programmes scolaires. Le SNES-FSU tient à rappeler ici, une nouvelle fois, qu'il sera très attentif au maintien des équilibres de la Loi de Refondation, équilibres que la consultation valide. A cet égard le SNES-FSU réaffirme l'attente des enseignants du second degré d'un débat sur l'évaluation des élèves qui respecte leur professionnalité et leur engagement permanent au service de la réussite des jeunes qui leur sont confiés. Il met en garde contre les dérives qui, au nom d'une bataille idéologique contre le second degré, développent un discours stigmatisant les pratiques enseignantes.

Non, il ne faut pas, comme on a pu l'entendre jeudi dernier lors des journées de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, primariser le second degré, pas plus qu'il ne faudrait secondariser le premier degré. Oui, les enseignants du second degré n'en peuvent plus des discours trop souvent complaisamment relayés par l'administration qui opposent un premier degré bienveillant à un second degré obsédé par la sélection et incapable de prendre en charge des élèves qui entrent au collège en éprouvant déjà des difficultés.

Les vies scolaires souffrent aussi de cette politique d'austérité. Le comité technique ministériel annonce que 137 emplois de CPE seront implantés à la rentrée 2015

"pour résorber une partie des surnombres et pour favoriser les académies déficitaires". Ces moyens ne sont donc pour une très grande part qu'une régularisation budgétaire. Ils ne correspondront pas à des CPE en plus dans les établissements alors le nombre d'élèves s'accroît dans beaucoup d'établissements. Ce fût déjà le cas à la rentrée 2014. Il en est de même pour les assistants d'éducation dont les crédits d'intervention n'ont pas évolué depuis 2012. La vie scolaire des élèves nécessite une meilleure prise en compte des besoins éducatifs dans les établissements. Les conditions d'accueil et d'encadrement des élèves dans le second degré doivent être significativement améliorées comme les conditions de travail des personnels.

Nous demandons confirmation de la consigne à laquelle s'est engagée le ministère de consolider les dédoublements en philosophie en série technologique.

Nous rappelons notre demande de ne pas voir former des classes préparatoires en cours d'installation ou dont les effectifs ne le justifient pas.

Alors qu'en parallèle se tient une réunion du GT14 sur la création d'un corps de psychologues de l'Éducation Nationale, le SNES-FSU rappelle sa demande du maintien du réseau des CIO que l'État doit prendre à sa charge en cas de désengagement des Conseils généraux et du respect des statuts et pratiques professionnelles des COPsy dans leur participation au SPRO.

Pour terminer, le SNES-FSU demande une révision du calendrier scolaire sur la base du principe qu'aucune prérentrée des enseignants du second degré n'ait lieu au

cours du mois d'août. Les enseignants ne comprendraient pas que ce qui a été possible à cette rentrée et qui n'a eu aucune conséquence néfaste sur le fonctionnement des établissements ou la réussite des élèves ne soit pas possible à la rentrée 2015.